

Sous-direction Technique

Réf : AT/DO12/Sous-D.TEC/136 /2022

Date : 22/08/2022

A Monsieur : **FILALI MOHAMED LAMINE**

Gérant de l'entreprise **EURL PORTLAND TECHNOLOGY.**

Adresse : BP 710 RP OUERGLA.

Objet: Mise en demeure.

Il m'a été donné de constater que vous avez abandonné les travaux de câble FO ODN Cité 200 Logts RAFANA Tébessa; objet de l'ODS N° : 91/2022 du : 07/04/2022 depuis l'ouverture à ce jour.

A cet effet ; j'ai le regret de vous mettre en demeure pour reprendre les travaux dans les plus brefs délais.

En cas d'inexécution de vos travaux je me verrais dans l'obligation de résilier votre convention N°20/2021 selon l'article N°: 34 de la convention « Travaux de remplacement, réparation et de développement du réseau de distribution optique ».

Le Directeur Opérationnel des Télécoms Tébessa.



Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
de Tébessa

Loukmane ALLAB